

Après la restructuration de la salle de spectacles Victoire 2

Réalisation de six nouveaux studios de répétitions



Le Conseil de Communauté a approuvé le programme correspondant à la réalisation de nouveaux studios de répétitions par délibération n° 4918 du 29 novembre 2002. Par délibération n° 5217 du 27 juin 2003, le Conseil de Communauté a approuvé la conclusion du marché de maî-

trise d'œuvre avec le groupement représenté par le cabinet Peytavin. Le coût estimé des travaux, soit 760 000 euros HT, ainsi que le coût prévisionnel de l'opération de 997 000 euros HT (travaux, matériel, études et frais divers) étaient précisés dans ce même rapport au Conseil.

Cette deuxième phase de travaux comprend la réalisation, dans un nouveau bâtiment connexe à la salle de spectacles, de six studios et des locaux associés ainsi que des espaces administratifs, d'un atelier et des sanitaires pour une surface totale de 300 m². Il comprend également le traitement de la façade de la salle Victoire 2 et la signalétique des bâtiments afin de renforcer l'identification urbaine de l'équipement.

Le coût prévisionnel définitif des travaux, répartis en quatorze lots, est de 765 285 euros HT au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD). Par ailleurs, la rémunération globale et forfaitaire du maître d'œuvre, initialement fixée à 13 % du coût prévisionnel des travaux, reste inchangée et s'élève de façon définitive à un montant de 98 800 euros HT.

Affaire adoptée à l'unanimité des voix exprimées.